UNIVERSITÉ DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1898-1899



MELUN
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1899

14

UNIVERSITÉ DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1898-1899



MELUN
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1899



ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE DE PARIS

ADMINISTRATION

MM. G. PLANCHON, Directeur, O ✻, ✿ I.
A. MILNE-EDWARDS, Assesseur, Membre de l'Institut, C ✻, ✿ I.
É. MADOULÉ, Secrétaire, ✿ I.

PROFESSEURS

MM. PLANCHON, O ✻, ✿ I. . .	Matière médicale.
A. MILNE-EDWARDS, Membre de l'Institut, C ✻, ✿ I . . .	Zoologie.
JUNGFLEISCH, ✻, ✿ I . . .	Chimie organique.
LE ROUX, O ✻, ✿ I	Physique.
BOUCHARDAT, ✻, ✿ I . . .	Hydrologie et Minéralogie.
PRUNIER, ✿ I.	Pharmacie chimique.
MOISSAN, Membre de l'Institut, O ✻, ✿ I	Chimie minérale.
GUIGNARD, Membre de l'Institut, ✻, ✿ I	Botanique générale.
VILLIERS-MORIAMÉ, ✿ I. .	Chimie analytique.
BOURQUELOT, ✿ I	Pharmacie galénique.
BEAUREGARD, ✻, ✿ I . . .	Cryptogamie.
N	Toxicologie.

Directeur et professeur honoraire :
M. CHATIN, Membre de l'Institut, O ✻, ✿ I.
Professeurs honoraires :
MM. BERTHELOT, Membre de l'Institut, G C ✻, ✿ I.
MARCHAND, ✿ I.; RICHE, O ✻, ✿ I.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM. BERTHELOT, ✿ A.	MM. MOUREU.
OUVRARD, ✿ I.	COUTIÈRE.
RADAIS, ✿ A.	GRIMBERT.
LEBEAU, ✿ A.	PERROT, ✿ A.

CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

MM. GUERBET	Chimie générale.
LEXTREIT, ✿ I	Chimie analytique.
GUÉRIN, ✿ A	Micrographie.
QUESNEVILLE, ✿ I	Physique.
LUTZ	Microbiologie.

Chef du Laboratoire des examens pratiques : M. CHASTAING, ✿ I.
Bibliothécaire : M. DORVEAUX, ✿ I.

L'Assemblée de l'École supérieure de Pharmacie de l'Université de Paris s'est réunie le 15 juillet 1899, dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. PLANCHON, Directeur, à l'effet d'entendre la lecture et de procéder à la discussion des rapports présentés par les Jurys des divers concours qui ont eu lieu pour l'obtention des prix à décerner par l'École en 1899.

A la suite du compte rendu de ses opérations fait par chaque commission, l'Assemblée, délibérant sur les propositions qui lui étaient soumises, a arrêté la liste des lauréats des prix accordés par l'État, des prix de *Travaux pratiques* et des prix de *Fondations*.

Sa décision a été approuvée par décision ministérielle du 26 août 1899.

L'Assemblée avait, en outre, désigné M. BERTHELOT, agrégé, pour présenter le rapport général annuel sur la tenue et les résultats des dits concours. Ce document a été lu et approuvé dans la réunion plénière du 17 novembre. L'Assemblée en a voté l'impression à la suite du Palmarès de 1899.

La remise des prix et médailles aux lauréats réunis a été faite, en séance privée, par M. le Directeur, assisté de M. MADOULÉ, Secrétaire de l'École, qui a proclamé les noms des étudiants désignés ci-après :

PALMARÈS

des prix décernés aux lauréats de l'École supérieure de Pharmacie à la suite du Concours de l'année scolaire 1898-1899.

PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

1er Prix (Médaille d'argent. — 30 francs de livres.)

M. BROUANT (René), né le 7 novembre 1879, à Paris.

2e Prix (Médaille de bronze. — 25 francs de livres.)

M. DANIEL (François-Marie), né le 16 août 1874, à Heurtuit (Ille-et-Vilaine).

Citations honorables :

MM. DAYRAS (Jean-Louis); MACARY (Lucien); GANDILLON (André).

DEUXIÈME ANNÉE

1er Prix (Médaille d'argent. — 75 francs de livres.)

Non décerné.

2e Prix (Médaille de bronze. — 25 francs de livres.)

M. SOMMELET (Marcel), né le 16 janvier 1877, à Langres (Haute-Marne).

Citation honorable :

M. MARGUERY (Félix).

TROISIÈME ANNÉE

1er Prix (Médaille d'or de 300 francs).

Mlle MAZOT (Marie-Henriette), née le 12 octobre 1874, à Brive (Corrèze).

2e Prix (Médaille de bronze. — 25 francs de livres.)

Non décerné.

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Médailles d'argent :

M. Antoine (Paul), né le 11 juillet 1876, à Vichy (Allier).

M. Abensour (Joseph), né le 4 novembre 1878, à Oran (Algérie).

Citations honorables :

MM. Daniel (François-Marie), déjà nommé; Brachin (Arthur); Lefèvre (Gustave); Bardin (René).

DEUXIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

Médailles d'argent :

M. Monier (Louis), né le 11 avril 1877, à Issoire (Puy-de-Dôme).

M. Sommelet (Marcel), né le 16 janvier 1877, à Langres (Haute-Marne), déjà nommé.

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

CHIMIE ANALYTIQUE

Médailles d'argent :

M. Yvon (Élien-François), né le 21 mai 1874, à Salle-d'Angles (Charente).

M. Tempelaère (Ferdinand), né le 12 juillet 1874, à Créteil (Seine).

Citations honorables :

MM. Brière (Louis); Barry (Louis); Tondeur (Alexis); Terrasse (Joseph).

MICROGRAPHIE

Médailles d'argent :

M. Chauvel (Francisque), né le 17 octobre 1874, à Rostrenen (Côtes-du-Nord).

M. Bruneau (Alfred), né le 20 mars 1874, à Beaumont-en-Véron (Indre-et-Loire).

Citations honorables :

MM. Binet (Paul); Jouen (Eugène); Janot (Joseph); Mignon (Eugène).

PRIX DE FONDATIONS

Prix Menier (600 francs. — Médaille d'argent.)

M. Berthier (Alphonse), né le 26 août 1874, à Montbéliard (Doubs).

Prix Laroze (500 francs).

M. Dumesnil (Ernest-Joseph), né le 17 février 1874, à Sainte-Geneviève-lès-Gasny (Eure).

Prix Laillet (500 francs).

Non décerné.

Prix Lebeault (500 francs).

Non décerné.

Prix Desportes (558 francs).

M. Labelle (Georges-Frédéric), né le 22 janvier 1874, à Courgains (Sarthe).

Prix Henri Buignet:

1er Prix (600 francs).

M. Noé (Joseph), né le 27 octobre 1871, à Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales).

2e Prix (400 francs).

M. Jouve (Adolphe), né le 23 juillet 1876, à Paris.

Prix Gobley, biennal (2.000 francs).

M. Mouneyrat (Antoine), né le 10 avril 1871, à Saint-Aulaire (Corrèze).

Rapport de M. Berthelot, *agrégé*,

SUR LES CONCOURS DES PRIX

MESSIEURS,

Ayant été désigné par l'Assemblée de l'École comme rapporteur des concours de prix de l'année scolaire 1898-1899, je vais donner d'abord la liste des lauréats de ces divers prix, et j'indiquerai ensuite les conclusions générales qui se dégagent de l'ensemble des concours.

PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

Cinq concurrents ont pris part aux épreuves.
Ces épreuves étaient les suivantes :

Première épreuve. (*Composition écrite.*)

1° CHIMIE : *Du plomb et de ses oxydes.*
2° PHYSIQUE : *De la mesure des températures et du thermomètre.*
3° BOTANIQUE : *De la corolle; caractères et importance au point de vue de la classification.*

2° Épreuve orale.

1° Le Bismuth et ses composés : 2° Chimie et pharmacie.

3° Épreuve pratique.

1° Analyse d'un mélange renfermant : 1° Chlorure de baryum ; 2° Azotate de calcium ; 3° Acétate de zinc.
2° Reconnaissance de 25 plantes fraîches.

Le jury accorde :

Le *premier prix* à M. Brouant, avec 75,33 points sur 100.
Le *second prix* à M. Daniel avec 67,50 points sur 100.
Et des *mentions honorables* à MM. Dayras, Macary et Gandillon, avec 62,60 — 56,26 — et 58,10 points sur 100.

DEUXIÈME ANNÉE

Cinq candidats étaient inscrits. Trois seulement ont remis une composition écrite et pris part aux diverses épreuves du concours qui étaient les suivantes :

Première épreuve. (*Composition écrite.*)

1° Chimie organique : *Phénols diatomiques et triatomiques.*
2° Matière médicale : *Canneliers et camphriers.*

Deuxième épreuve.

1° Reconnaissance de 30 échantillons de matière médicale et de 10 plantes vertes.
2° Dissertation sur l'anis.

Troisième épreuve.

1° Dosage volumétrique par la méthode Liebig d'une solution aqueuse d'acide cyanhydrique.

2° Dosage par la pesée à l'état de chlorure d'argent du chlore contenu dans une dissolution aqueuse de chlorure alcalin.

Sur un maximum de 200 points, M. Sommelet a obtenu 129 points, M. Marguery 99 et M. Damiens 57.

En comparant l'ensemble des résultats à ceux des années précédentes, le jury croit devoir proposer seulement un *second prix* pour M. Sommelet et une *mention honorable* pour M. Marguery.

TROISIÈME ANNÉE

Sur deux candidats inscrits, un seul à pris part aux épreuves, Mlle Mazot.

Première épreuve. (*Composition écrite.*)

1° Zoologie : *Mammifères qui fournissent des produits à la pharmacie.*

2° Pharmacie : *Gélatine et colle de poisson (préparation, composition, essai et emploi en pharmacie).*

Deuxième épreuve. (*Épreuve pratique*).

1° Toxicologie : *Dosage du chlorure de sodium.*

2° Physique : *Détermination du pouvoir rotatoire.*

Troisième épreuve.

1° Dissertation orale.

2° Reconnaissance de médicaments.

Le jury a accordé le *prix* à M[lle] Mazot qui a obtenu 60 points sur 100, bien que l'épreuve écrite de pharmacie et l'épreuve pratique de physique aient été médiocres.

PRIX DE FONDATIONS

Prix Menier

Deux concurrents se sont présentés au concours MM. Maheu et Berthier. Le sujet proposé pour le mémoire avait pour titre : *Produits fournis par les Rheum et les Rumex.*

Le mémoire de M. Maheu est un gros volume manuscrit fait avec grand soin et contenant de nombreuses figures coloriées. L'auteur a rassemblé de nombreux échantillons commerciaux, dont il a reproduit les formes. Il a aussi représenté les

coupes microscopiques, qui donnent une idée de leur structure anatomique. Ce mémoire représente une grande somme de travail qui mériterait sa récompense.

Le second mémoire dû à M. Berthier est plus remarquable encore. D'une façon plus succincte, mais sans lacunes, il aborde les divers points du sujet. Il est surtout intéressant par des recherches personnelles sur un point important de la structure des Rheums, celui des taches étoilées qu'on trouve dans certaines rhubarbes. L'origine de ces formations a fait l'objet de divers travaux qui n'ont pas encore fourni une réponse pleinement satisfaisante. M. Berthier a fait des recherches nouvelles, et sans nous prononcer encore sur le résultat définitif, nous croyons devoir l'encourager à poursuivre ses investigations. Cette tentative et quelques autres recherches, notamment sur la gommose de certains échantillons, méritent à son mémoire le *premier prix.*

Le jury propose donc de décerner le *prix* à M. Berthier. Il aurait désiré que le règlement du concours lui permît d'accorder un sérieux encouragement à M. Maheu en lui attribuant une partie de la somme non distribuée l'année dernière ; il regrette de ne pouvoir le faire en raison des termes du testament et d'être réduit à féliciter le candidat de l'effort considérable qu'il a fait.

Prix Laroze

Deux concurrents ont envoyé des mémoires.

1° M. Bougault, pharmacien. — *Étude d'un procédé de dosage de l'antipyrine basé sur son pouvoir absorbant par l'iode en solution alcoolique et en présence du sublimé.*

2° M. Dumesnil, pharmacien. — *Critique des procédés employés pour faire la recherche qualitative des métaux alcalino-terreux dans un mélange de leurs sels. Méthode nouvelle pour faire cette recherche.*

M. Bougault après avoir montré que la réaction de Hübl peut s'appliquer au dosage de l'antipyrine, tandis que la réaction indiquée par M. Manseau en 1889 (action de l'iode en solution aqueuse sur l'antipyrine) ne donne que des résultats approchés, indique que ce procédé peut servir au dosage de l'antipyrine dans certains médicaments (hypnol, salipyrine). M. Bourgault étudie en outre le composé complexe qui se forme dans cette réaction. Ce serait une combinaison moléculaire de monoiodantipyrine, de bichlorure de mercure, de biiodure de mercure et d'acide chlorhydrique.

M. Dumesnil critique d'abord les procédés actuels de recherche qualitative du baryum, du strontium et du calcium, et ensuite leur manque de précision et de sensibilité quand le strontium est en faible proportion. Il propose ensuite une méthode personnelle, basée sur l'action qu'exerce sur les chromates alcalino-terreux une solution bouillante de chlorure d'ammonium ; il indique soigneusement les précautions à prendre pour faire une recherche méthodique. Il examine enfin les produits de la réaction et montre qu'il se forme une combinaison moléculaire de bichromate d'ammoniaque et de chlorure d'ammonium.

Comme résultats nouveaux, M. Bourgault a obtenu des combinaisons cristallisées d'antipyrine avec le chlorure et l'iodure de mercure mais, au point de vue analytique, son procédé de dosage ne pourrait guère être utilisé dans un mélange quelconque.

Le procédé indiqué par M. Dumesnil permet, au contraire, de résoudre un problème difficile et dont on a cherché longtemps et vainement une solution satisfaisante. Le jury lui attribue donc le *prix* Laroze.

Prix Gobley *(Biennal.)*

Deux mémoires ont été présentés. l'un par M. Mouneyrat : *Préparations des carbures chlorés, bromés, chlorobromés de*

la série acyclique, l'autre par M. MANSIER : *Études sur la recherche de l'oxydase ou ferment oxydant chez les végétaux.*

Le jury a classé à l'unanimité le mémoire de M. MOUNEYRAT en première ligne; tout en remarquant que le mémoire de M. MANSIER présente un caractère plus marqué au point de vue professionnel, il estime qu'il doit être rangé après celui de M. MOUNEYRAT.

En conséquence le prix GOBLEY est attribué à M. MOUNEYRAT.

PRIX LAILLET

Le prix n'a pu être décerné, aucun concurrent ne s'étant présenté.

PRIX LEBEAULT

Deux candidats se sont présentés pour prendre part aux épreuves : M. DUFAYARD et Mlle MAZOT.

Le sujet de la composition écrite était le suivant : *Insectes diptères. Insister spécialement sur les espèces nuisibles.* Mlle MAZOT s'étant retirée du concours, M. DUFAYARD a seul traité la question. Il a fait preuve de connaissances assez étendues sur le groupe des insectes, mais n'a pas suivi d'assez près la question spéciale qui lui était posée.

D'autre part, l'épreuve de reconnaissance a été insuffisante.

Le jury n'accorde donc pas le prix LEBEAULT pour l'année 1899.

PRIX DESPORTES

Un seul candidat s'est présenté, M. LABELLE. Les épreuves ont été les suivantes :

Composition écrite.

La fleur et le fruit des conifères.

Épreuve pratique.

1° Étude anatomique et détermination d'une tige de pipéracée.
2° Reconnaissance de 60 plantes fraîches.

M. Labelle a obtenu 94, 4 points sur 100. Le jury, heureux de constater que l'ensemble des épreuves est fort bon, lui attribue le prix.

Prix Buignet

Sur six élèves inscrits, cinq se sont présentés et quatre ont subi l'épreuve écrite unique dont le rapport était le suivant.

1° *Psychromètre.*

2° *Piles à deux liquides et piles secondaires, dites accumulateurs.*

La première question a été traitée d'une manière trop sommaire par les différents candidats. Quant à la seconde deux candidats seulement l'ont exposée d'une manière satisfaisante.

Le jury a attribué le premier prix à M. Noé et le second à M. Jouve.

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE

En première année, huit élèves désignés par leurs notes, ont pris part au concours définitif qui comprenait une manipulation et une analyse.

Le jury a accordé *deux médailles d'argent* à MM. Antoine et Abensour qui ont obtenu le premier 184 points, le second 180 points, et quatre citations à MM. Daniel, Brachin, Lefèvre (Gustave) et Bardin qui ont obtenu respectivement 178, 176, 158, et 152 points.

DEUXIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

Sur quatorze élèves admis à concourir, huit seulement se sont présentés.

L'épreuve définitive comprenait les trois déterminations suivantes :

1° *Lecture du baromètre Fortin et correction de la hauteur observée.*

2° *Détermination de l'indice de réfraction d'un liquide (solution aqueuse de glycérine).*

3° *Détermination de la densité d'un corps solide soluble dans l'eau (iodure de potassium).*

Le jury propose d'accorder *deux médailles d'argent* à MM. Monier et Sommelet qui ont obtenu respectivement 42 et 41 points.

TROISIÈME ANNÉE

CHIMIE ANALYTIQUE

Onze candidats ont pris part à ce concours. En combinant les notes avec celles du dernier concours et les notes antérieures, le jury a opéré le classement d'après lequel il a accordé :

Une *première médaille d'argent* à M. Yvon avec 188, 5 points.

Une *seconde médaille d'argent* à M. Tempelaère avec 184 points.

Des *citations honorables* à MM. Brière (176, 5 points), Barry (176 points), Tondeur (173, 5 points), Terrasse (172 points).

MICROGRAPHIE

Treize candidats ont pris part à toutes les épreuves du concours. D'après les documents fournis par l'examen des travaux des élèves, il eut pu se présenter de 25 à 30 candidats, en raison de la moyenne élevée des notes obtenues aux concours semestriels.

Le jury accorde :

La *première médaille* à M. Chauvel avec 85 points sur 100

La *seconde médaille* à M. Bruneau avec 82 points sur 100.

Des *citations honorables* à MM. Binet (79, 5 points), Jouen (76, 5 points), Janot (75, 5 points) et Mignot (71, 5 points).

Tels sont, Messieurs, les résultats des concours pour l'année scolaire qui vient de s'écouler.

En ce qui concerne les *prix de l'École*, les résultats de la première année peuvent seuls être regardés comme à peu près suffisants. Ceux de la seconde année sont déjà défectueux : nous ne trouvons plus que 3 candidats; encore le meilleur d'entre eux a-t-il été jugé digne seulement d'obtenir un *second prix*, et le second n'a mérité qu'une *mention honorable*. Enfin la troisième année laisse encore plus à désirer : puisqu'un seul candidat a subi les épreuves, et quelques-unes assez médiocrement.

Les *prix de fondations* se divisent en deux groupes distincts. D'abord se placent ceux qui exigent du candidat une recherche personnelle et un travail original. Tels sont les *prix* Menier, Laroze et Gobley. Les mémoires soumis aux jurys ont été remarquables, et nous voyons là une preuve heureuse de la persistance de ce goût de la recherche scientifique qui a fait la réputation de l'école de pharmacie française.

Par contre, les *prix de fondations* qui s'adressent aux élèves en cours d'études n'ont été brigués que par de rares concurrents. Un seul de ces concours, le *prix* Desportes, auquel se présentait d'ailleurs un seul candidat, a fait l'objet de bonnes compositions. Les concours Buignet et Lebeault ont été l'un passable et l'autre médiocre, et le *prix* Laillet n'a pu être décerné, faute de candidats.

Quant aux *prix de travaux pratiques*, ils ont été, comme d'habitude, l'objet d'une louable émulation, encore que parmi les candidats qui eussent pu s'y présenter en raison de leurs notes, un trop grand nombre ait négligé de le faire. Le niveau en a été élevé; nous le constatons avec d'autant plus de plaisir, que c'est seulement par l'exercice des qualités de praticien, acquises dans les laboratoires de l'École, par la judicieuse appli-

cation des méthodes chimiques et micrographiques que le pharmacien peut exercer son contrôle sur des produits dont le nombre trop multiplié ne lui permet plus maintenant de les préparer lui-même. Aujourd'hui plus que jamais, au milieu du débordement des spécialités et de la fabrication industrielle des remèdes vers laquelle le courant nous porte, il est indispensable que nos élèves se persuadent de la nécessité qui s'impose à eux de maintenir le cachet scientifique de la profession de pharmacien.

Ces heureuses cons tatationssurles prix de travaux pratiques et sur certains des prix de fondations ne doivent pas détourner nos yeux d'une partie du tableau qui se présente à nous sous des couleurs singulièrement moins brillantes.

L'insuffisance des concours pour les prix de l'École, qui vous a déjà été signalée à maintes reprises, est cette année plus manifeste que jamais; la même réflexion s'applique à ceux des prix de fondations qui, par leur caractère, se rapprochent des prix de l'École.

Il y a là une situation qui pour n'être pas nouvelle n'en mérite pas moins d'attirer toute votre attention. Votre rapporteur s'est demandé quelles étaient les causes de ce fâcheux état de choses, et comment il peut se faire, par exemple, que les élèves délaissent entièrement des concours comme celui du *prix Laillet* dans lequel des récompenses d'une valeur assez élevée leur sont offertes en échange d'une simple composition écrite, que tous ceux qui ont fait de bonnes études devraient pouvoir rédiger avec de sérieuses chances de réussite.

Peut-être faut-il faire tout d'abord sa part à une sorte d'apathie, par suite de laquelle un grand nombre d'élèves ne se préoccupent pas ou se préoccupent trop tard de la nature et des conditions des prix qui leur sont proposés. Plus d'une fois, je le sais, ceux-mêmes qui ont concouru avec succès se sont inscrits à la dernière minute et sur une invitation directe qui leur était adressée.

Tant que les élèves n'ont pas terminé leurs études, ils subordonnent toutes leurs préoccupations, et l'on ne saurait s'en étonner, à celle du succès aux examens définitifs; ils craignent de s'en laisser détourner par la préparation de concours d'une utilité moins immédiate.

Il semble donc qu'il serait utile de faire mieux connaître aux élèves avant la dernière période de l'année scolaire les conditions des concours, et d'attribuer à ces concours une certaine importance dans les verdicts des examens de fin d'études.

Comme c'est aux travaux pratiques que le contact avec les élèves est le plus direct et l'influence la plus immédiate, il ne serait pas inutile d'appeler sur ce point l'attention des chefs de travaux pratiques, de placer à leur disposition un certain nombre d'exemplaires autographiés ou imprimés des conditions des concours, et de les inviter à les remettre avec une exhortation convenable aux élèves qu'ils jugeraient les plus aptes à concourir. Pour augmenter l'effet de ces conseils autorisés, il serait bon aussi de faire savoir aux élèves qui auraient concouru pour un prix, même à ceux qui n'auraient pas été primés, qu'il suffirait que leur composition dépassât la moyenne pour que mention en fût faite sur leur dossier au moment où ils se présenteraient à celui des examens définitifs à l'ordre duquel ressortirait le prix en question, et qu'il en serait tenu sérieusement compte par le jury.

Une telle mesure, en montrant aux élèves qu'il recueilleront au moment de leur examen définitif le bénéfice de leur travail — alors même que ce travail n'aura pas suffi pour les amener aux tout premiers rangs — sera de nature à augmenter le nombre des candidats, et à porter les concours pour les *prix de l'École* au niveau élevé auquel nous avons constaté que se maintenaient aussi bien les concours de travaux pratiques que les concours de fondations qui exigent des candidats un effort scientifique personnel.

NOTICE

SUR LES PRIX DE FONDATIONS

INSTITUÉS

PRÈS L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Prix Menier

Par une lettre en date du 4 novembre 1859, M. Menier, pharmacien-droguiste à Paris, offrait à l'École supérieure de Pharmacie un coupon de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix spécial de matière médicale, à décerner annuellement sous son nom.

Un décret du 17 décembre 1859 autorisa l'École de Pharmacie à accepter cette fondation.

L'article 2 stipulait que lorsque le prix ne serait pas attribué, les arrérages de la rente seraient capitalisés pour augmenter la valeur des prix à décerner les années suivantes.

En outre, un arrêté ministériel en date du 18 février 1866 autorisait l'École à décerner au lauréat du *prix Menier* une médaille d'argent dont la valeur serait également prélevée sur les arrérages de la rente.

Par suite de ces dispositions et en vertu d'une décision ministérielle du 27 octobre 1866, la valeur annuelle du *prix Menier* a été portée à 600 francs, plus une médaille d'argent.

Sont admis à concourir en vue de l'obtention du dit prix les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une École supérieure de pharmacie ou six dans une École préparatoire, et les élèves en pharmacie justifiant au moins de deux années de stage régulier soit dans les pharmacies civiles, soit dans les hôpitaux civils, militaires ou de la marine.

Le programme du concours comporte trois épreuves, parmi lesquelles une dissertation écrite en français ou un mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par l'École. Ce mémoire doit être remis au secrétariat le 28 juin au plus tard.

Le sujet de dissertation choisi par l'École pour l'année 1899 était le suivant : « Des produits fournis à la matière médicale par les genres *Rumex* et *Rheum*. »

Prix Laillet

Aux termes de son testament en date du 4 mars 1866, M. Laillet (Frédéric-Edmée), ancien pharmacien à Paris, léguait à l'École supérieure de pharmacie de Paris une somme de 20.000 francs pour la fondation de deux prix annuels d'une valeur de 500 francs.

Par décret du 20 avril 1876, le Ministre de l'Instruction publique était autorisé à accepter ce legs au nom de l'État.

Toutefois, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Pithiviers, le 7 janvier 1881, le montant du dit legs s'est trouvé réduit à la somme de 14.278 fr. 50.

La rente, qui ne dépassait pas 500 francs, fut appliquée, par arrêté du 24 mars 1882, à l'institution d'un prix annuel de même valeur qui, sous la dénomination de son fondateur, devait être affecté alternativement à la Pharmacie et à la Zoologie.

Le règlement qui détermine la nature des épreuves admet les seuls élèves de troisième année à concourir en vue de l'obtention du *prix Laillet*. Le concours est ouvert au mois de juillet.

Prix Laroze

Par un testament olographe du 20 avril 1868, M. Paul Laroze, ancien pharmacien, décédé à Paris le 27 février 1871, a légué à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme

de 10.000 francs pour la fondation d'un prix annuel de 500 francs à décerner, sous son nom, au meilleur mémoire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques.

Un décret en date du 31 janvier 1874 a autorisé l'acceptation du legs. L'Assemblée des professeurs de l'École, aux termes d'un arrêté en date du 1er mai 1879, désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les concurrents, qui devront être reçus pharmaciens de 1re et de 2e classe ou élèves inscrits dans une école supérieure de pharmacie de France, choisiront leur sujet.

Les mémoires doivent être déposés au secrétariat du 20 au 28 juin.

Prix Gobley (*Biennal.*)

M. Gobley, membre de l'Académie de médecine, ancien agrégé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, décédé le 1er septembre 1876, léguait à la dite École, par un testament olographe en date du 28 novembre 1872, une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs en 3 p. 100, exempte de tous frais, destinée à fonder, près cet établissement, un prix de 2.000 francs qui serait décerné, tous les deux ans, à l'auteur du meilleur travail, soit sur un sujet proposé par l'École, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques.

L'acceptation de cette fondation fut autorisée par décret du 26 juin 1877.

Les mémoires doivent être déposés au secrétariat au moment de l'inscription des candidats, du 20 au 28 juin.

Le *prix Gobley* sera décerné en 1901.

L'École a proposé le sujet suivant : « Étude d'un alcaloïde employé en pharmacie. »

Prix Lebeault

Par testament olographe en date du 22 octobre 1874, M. Lebeault (Joseph), pharmacien à Paris, décédé le 20 juin 1875, léguait à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 10.000 francs, dont l'acceptation au nom de l'État fut autorisée par un décret du 8 février 1877, au profit de cet établissement.

Le décret stipulait que la dite somme serait placée en rente 3 p. 100 sur l'État et les arrérages affectés à la fondation d'un prix annuel (dont la valeur fut ultérieurement fixée à 500 francs par arrêté en date du 18 juillet 1877) qui serait décerné aux élève de la dite école, à la suite d'un concours portant alternativement sur la Pharmacie et sur la Zoologie médicale.

Le concours a lieu tous les ans au mois de juillet. Sont admis à y prendre part, dans les conditions déterminées par un règlement spécial, les élèves de la deuxième année pour la Pharmacie, les élèves de la troisième année pour la Zoologie.

Prix Desportes

M. Desportes (Eugène-Henri), membre de l'Académie de médecine, par un acte notarié en date du 2 décembre 1874, avait fait don à l'École supérieure de Pharmacie à Paris d'un titre de rente de 700 francs (1) pour la fondation d'un prix annuel de pareille somme à décerner, après concours, à un élève de cet établissement.

L'acceptation de cette libéralité par le Ministre de l'Instruction publique, au nom de l'État, fut autorisée par un décret du 22 janvier 1875.

---

(1) Par suite des conversions successives de la rente 5 p. 100 sur l'État français, la valeur du *Prix Desportes* a été réduite, à partir de 1895, à un produit annuel de 558 francs, somme qui est attribuée au lauréat.

En outre, un arrêté en date du 14 juillet 1875, portant règlement du concours, disposait que le *prix Desportes*, consistant en une somme de 700 francs, qui pourrait être augmentée du montant des arrérages provenant de la valeur des prix non distribués antérieurement, serait décerné à l'élève « qui se serait le plus distingué dans les travaux pratiques de micrographie, dans les études de botanique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans les connaissances des plantes ».

Tous les élèves appelés à suivre, pendant l'année scolaire, les travaux pratiques de micrographie sont admis à prendre part au concours, ouvert à partir du 1er juillet.

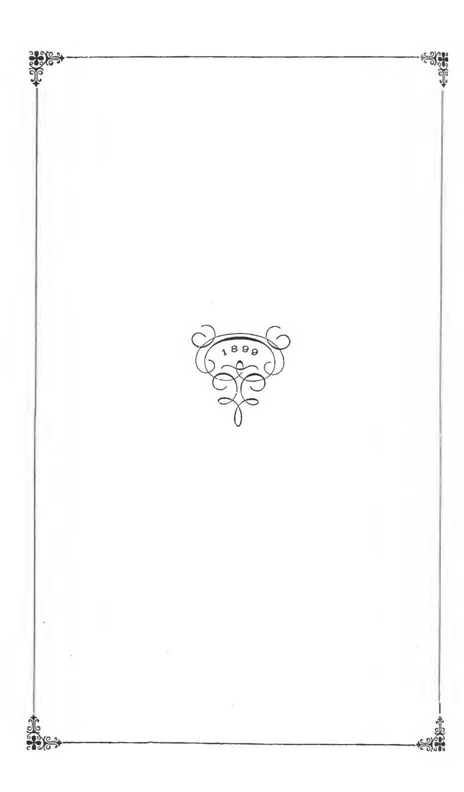
Prix Henri Buignet

Par un acte notarié du 19 mai 1877, Mme Hallays (Amélie- Louise), veuve de M. Henri Buignet, en son vivant professeur de physique à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, faisait donation à la dite École d'un titre de 1.000 francs de rente 3 p. 100 sur l'État français pour la fondation de deux prix annuels de Physique, l'un de 600 francs, l'autre de 400 francs, à décerner, après concours, à deux élèves de cet établissement, sous le titre de *Prix Henri Buignet.*

Un décret en date du 18 juillet 1877 autorisa le Ministre de l'Instruction publique à accepter cette donation.

Les élèves qui ont suivi avec assiduité les manipulations de physique de l'année sont seuls admis à prendre part au concours, qui a lieu au mois de juillet.

MELUN. IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE. — PH. 2173 N


1899